



COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE
Arrondissement de CHATEAU-SALINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire du **26 NOVEMBRE 2020**, sous la présidence de M. Daniel CUFER, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	15	Conseillers présents	13
Conseillers absents	2	Pouvoirs	1	<i>Date convocation : 18/11/2020</i>	

Présents : CHATEAU Jean-Claude, CHMIEL Jonathan, CUFER Daniel, DAMM François, FINICKEL Anne, GILLET Arnaud, MULLER Nadine, NAU Jonathan, QUODBACH Sandrine, RAGNOTTI Nadine, SCHMITT Joël (arrivé au point 48), SCHROEDER Corinne, VANDAMME Benoît

Absents excusés : CORNELIUS Laurence (procuration à Nadine MULLER),

Absent : JAYER Gérard

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/10/2020
- décisions prises par le Maire depuis la séance du 15/10/2020, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 13.07.2020
- Budget communal : décision modificative n°01/2020
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Francaltroff pour la rentrée 2021-2022
- Protection sociale complémentaire des agents territoriaux. Convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le CDG57
- CDG57 : Signature d'une convention cadre pluriannuelle de mise à disposition de personnel en remplacement ou renfort
- Convention RASED avec le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) d'Insming
- Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@É
- Travaux de sécurisation de la traversée du village : Aménagement d'enrobé trottoir complémentaire Rue de Dieuze
- Création d'un concours des Illuminations de Noël
- Questions diverses...

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Claude CHATEAU comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de séance du 15 octobre 2020.

M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 10.09.2020 en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° DCM : 47/2020

Objet : Budget communal : Décision modificative n°01/2020

Classification : 7.1 décisions budgétaires

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les crédits budgétaires du chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » et votés au budget primitif 2020 sont insuffisants.

En effet, suite au passage de la version « Cloud » du logiciel JVS MAIRISTEM, des dépenses imprévues concernant ce chapitre l'ont fait augmenter en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le budget primitif 2020 de la commune conformément à la décision modificative n°01/2020.

Votants :	13
Pour :	13 (dont 1 procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 48/2020

Objet : Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Francaltroff pour la rentrée 2020-2021

Classification : 7.1 décisions budgétaires

Considérant que le montant des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles n'a pas été révisé depuis l'année 2014.

Considérant les montants des participations décidées à l'époque s'élevaient à :

- 663 € par enfant fréquentant l'école maternelle ;
- 357 € par enfant fréquentant l'école élémentaire.

Considérant les coûts de revient du fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles pour l'année 2019. (Année normale de fonctionnement) à :

- 62 682,17 € pour un effectif de 34 élèves à l'école maternelle
- 14 989,91 € pour un effectif de 64 élèves à l'école élémentaire

Considérant, néanmoins, que la pandémie actuelle et la fermeture des écoles durant plusieurs mois a eu un impact non négligeable sur les coûts de revient du fonctionnement des écoles.

M. le Maire propose :

- de ne pas augmenter la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Francaltroff pour la rentrée 2020-2021
- de réviser le montant des participations des communes extérieures l'année prochaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée scolaire 2020-2021, à savoir 663 € par enfant fréquentant l'école maternelle et 357 € par enfant fréquentant l'école élémentaire.
- **PROPOSE** de réétudier cette question l'année prochaine.

Votants :	14
Pour :	14 (dont une procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 49/2020

Objet : Protection sociale complémentaire des agents territoriaux. Convention de participation pour les risques de prévoyance mise en place par le CDG57

Classification : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

- VU** la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- VU** l'avis du comité technique sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation) ;

- VU** la délibération portant habilitation du Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité (avec estimation du montant de participation) ;
 - VU** l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 sur le choix du candidat retenu ;
 - VU** la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ ;
 - VU** l'exposé du Maire ;
- Considérant** l'avis du comité technique en date du 29 juillet 2020 ;

Après délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- de faire adhérer la commune **FRANCALTROFF** à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 10 € brut

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Votants :	14
Pour :	14 (dont une procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 50/2020

Objet : CDG57 : Signature d'une convention cadre pluriannuelle de mise à disposition de personnel en remplacement ou renfort

Classification : 1.4 Autres types de contrats

CONSIDERANT que la commune avait adhéré à cette convention en 2018 et que cette dernière arrivera à échéance le 31.12.2020.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée par M. le Maire,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- **AUTORISE** le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Votants :	14
Pour :	14 (dont une procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

Objet : Convention RASED avec le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) d'Insming

Classification : 8.1 Enseignement

CONSIDERANT le courrier de l'Inspection académique en date du 20.04.2018 rédigé au nom du RASED (réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficultés) d'Insming demandant la mise à disposition d'une ligne téléphonique et de nouveaux tests psychologiques pour mener à bien les missions importantes qui lui sont confiées.

CONSIDERANT que le RASED intervient dans les écoles du secteur, dont Francaltroff.

CONSIDERANT la demande du SIVOS d'Insming de répartir la totalité des frais d'équipement par l'ensemble des communes couvertes par le RASED.

CONSIDERANT la proposition du SIVOS d'Insming pour l'établissement d'une convention entre les collectivités pour participer aux dépenses d'équipement du RASED.

CONSIDERANT que la proposition de répartition sera basée sur le nombre d'habitants de chaque commune et que la participation demandée ne pourra pas dépasser la somme de 0,28 € par habitant.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la convention présentée en annexe avec le SIVOS d'Insming

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Francaltroff

- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention de participation aux frais d'équipement du RASED avec le SIVOS d'Insming à hauteur maximale de 0,28 € par habitant.

Votants :	14
Pour :	14 (dont une procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 52/2020

Objet : Adhésion à un groupement de commandes relatif au programme FUS@É

Classification : 1.1 marché public

M. le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Aussi, afin de permettre à notre école de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans

le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- et de m'autoriser à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
ADOpte ce point.

Votants :	14
Pour :	14 (dont une procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

N° DCM : 53/2020

Objet : Travaux de sécurisation de la traversée du village : Aménagement d'enrobé trottoir complémentaire Rue de Dieuze

Classification : 1.1 marché public

CONSIDERANT qu'un aménagement d'enrobé de trottoir complémentaire Rue de Dieuze s'est avéré nécessaire dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée du village.

CONSIDERANT que ces travaux avaient été commandés par l'ancienne équipe municipale mais qu'aucune délibération n'avait été prise à l'époque.

CONSIDERANT que ces travaux d'enrobés ont été exécutés par l'entreprise COLAS de Heming (57830) pour un montant de 6 979 € HT.

CONSIDERANT la nécessité de régulariser la situation suite à la réception d'une facture au mois d'octobre 2020.

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de régler cette facture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Francaltroff

- **AUTORISE** M. le maire à mandater cette facture à l'entreprise COLAS pour un montant de 6 979 € HT et de l'intégrer dans le coût global des travaux de sécurisation de la traversée du village.

Votants :	14
Pour :	13 (dont une procuration)
Contre :	
Abstention :	1

N° DCM : 54/2020

Objet : Création d'un concours des illuminations de Noël

Classification : 8.5 Politique de la ville – habitat - logement

Mme MULLER Nadine, 1^{ère} Adjointe au Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'organisation d'un concours des illuminations de Noël.

En effet, pour les fêtes de fin d'année la Municipalité souhaite proposer aux habitants de Francaltroff un concours des illuminations de Noël. Ce concours a pour but d'animer la commune, de l'embellir, et d'égayer un peu cette fin d'année 2020 si particulière.

Différentes récompenses sous forme de paniers garnis et bons d'achat seront offertes par la mairie pour les 3 premiers de chaque catégorie (Maisons / Fenêtres et balcons)

Valeur totale des récompenses : 400 €

Catégorie Maisons

1^{er} prix panier garni 60 € + bon d'achat 40 €
2^{ème} prix panier garni 60 €
3^{ème} prix panier garni 40 €

Catégorie Fenêtres/balcons

1^{er} prix panier garni 60 € + bon d'achat 40 €
2^{ème} prix panier garni 60 €
3^{ème} prix panier garni 40 €

Un règlement du concours a été établi (voir modèle joint)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Francaltroff

- **DECIDE** de créer un concours annuel des illuminations de Noël selon les modalités du règlement ci-joint
- **PREVOIT** une somme globale de 400 € pour l'attribution des lots.

Votants :	14
Pour :	14 (dont une procuration)
Contre :	0
Abstention :	0
A l'unanimité	

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h00.

Le Maire :
Daniel CUFER



Affiché en mairie le : 30 novembre 2020